

Fiche d'identité du bassin versant de l'Argance

- Affluent direct du Loir rive droite
- 80 km² de bassin versant
- 20 km de cours d'eau principal
- 6 communes, ~ 4 400 habitants
- 3/4 en Sarthe et 1/4 en Maine-et-Loire
- déficit global en eau et état écologique dégradé



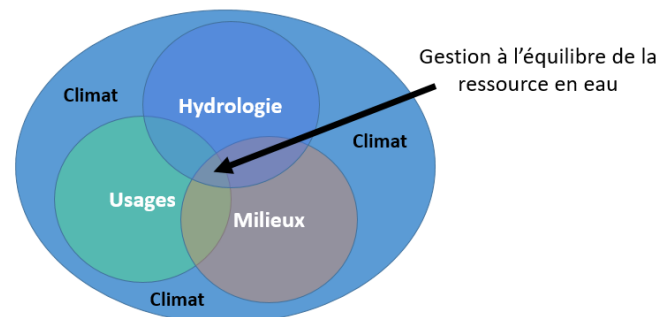
Carte du bassin versant de l'Argance et communes concernées

Contexte

L'Argance et ses affluents sont confrontés au **manque d'eau**, dans un contexte de prélèvements importants et de changement climatique. Cette situation provoque une **dégradation des milieux aquatiques**, qui remet en cause l'objectif réglementaire d'atteinte du bon état écologique, et **met en difficulté les agriculteurs irrigants**.

Historique

Dans ce cadre, des acteurs du territoire et en particulier la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, ont sollicité la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Loir afin qu'elle porte une démarche d'amélioration de la connaissance de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Argance.



La CLE a lancé début 2023 une étude dite « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC).

L'étude HMUC Argance, trois axes :

- Une **étude HMUC** confiée au bureau d'études SUEZ (ex-SAFEGE) pour une durée d'un an et demi.

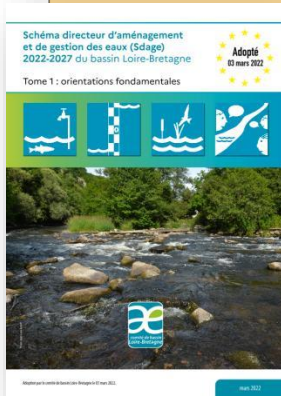
En lien avec cette étude :

- Une **amélioration de la connaissance des prélèvements** d'eau sur le territoire (proposition de diagnostics de forages aux irrigants, sous réserve de l'accord de chaque irrigant, coût pris en charge via un financement exceptionnel de l'Agence de l'eau). Cette connaissance a pour objectif de consolider l'étude HMUC. Les prestataires sont ANTEA et GHI.
- Un volet de **modélisation hydrogéologique** confié au BRGM.

La présente note détaille ci-dessous l'étude HMUC en tant que telle.

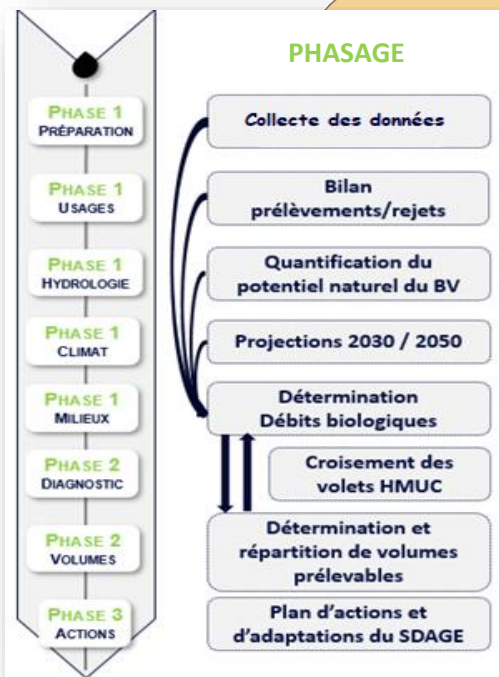


D'où viennent les études HMUC ?



L'analyse HMUC est définie dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne :

- L'analyse HMUC contribue à la **définition d'une stratégie de gestion de l'eau** permettant un **retour à l'équilibre quantitatif** et au **bon état écologique des cours d'eau**.
- L'analyse HMUC constitue le **diagnostic des ressources disponibles et des besoins** du projet de territoire pour la gestion de l'eau.
- Elle permet de **modifier localement le cadre fixé par le SDAGE**. Ses conclusions, validées au sein d'une commission locale de l'eau, peuvent conduire à réviser le SAGE pour adapter les conditions de prélèvements au territoire du SAGE, notamment la définition des volumes prélevables.

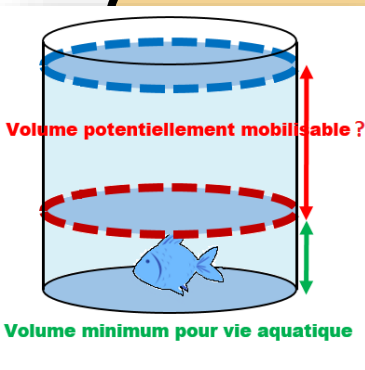


Comment se déroule une étude HMUC ?

L'étude passe par les étapes suivantes :

- **Synthétiser, actualiser et compléter les connaissances**, au regard des 4 volets « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat. »,
- **Rapprocher et croiser les 4 volets « H.M.U.C. »** afin d'établir un diagnostic hydrologique permettant de caractériser la nature et les causes des problématiques relevées sur le bassin versant,
- **Elaborer des propositions d'actions** pour une gestion équilibrée et durable des ressources en eau dans un contexte de changement climatique,
- En fonction des résultats, **proposer et permettre un choix de la CLE** sur les adaptations possibles à apporter aux dispositions du SDAGE.
- Cette étude est suivie et concertée à travers des réunions de COTECH et de COPIL intégrant des acteurs du territoire, et pilotée par la CLE du SAGE qui est constituée de 3 collèges représentant l'ensemble des catégories d'acteurs (Elus, Usagers et associations, Etat et établissements publics).

A quoi aboutit une étude HMUC ?



Ce type d'étude permet d'obtenir à terme des règles de gestion cohérentes et acceptables pour les acteurs locaux dans un **objectif de gestion durable**, pour éviter les tensions entre les besoins des milieux et ceux des usagers, qui provoquent le recours à la gestion de crise.

Cela passe par :

- Elaborer des **propositions d'actions** pour une gestion équilibrée et durable des ressources en eau dans un **contexte de changement climatique**
- En fonction des résultats, permettre un choix de la CLE sur les **adaptations possibles à apporter au SAGE ou SDAGE** : suivi hydrologique, conditions estivales de prélèvement (volume potentiellement mobilisable, volume prélevable,...), valeurs de débit seuil (débit Objectif d'Étiage,...), etc.